



RESEAU NATIONAL DE  
LUTTE ANTI-CORRUPTION

*Une contribution de la société civile à la lutte contre la corruption*

## Suivi de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption: Expérience du Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC)/Burkina Faso

*Présentation à l'occasion de la formation sur la Convention des Nations Unies contre la Corruption et son mécanisme d'examen, Vienne, le 25 juin 2014*

**G. Bruno KERE, Juriste, Chargé de Plaidoyer et Lobbying (CPL)  
REN-LAC**

## Introduction 1/1

- ❖ **Processus d'examen du Burkina Faso, entamé en 2012, dans un contexte caractérisé par:**
  - ✘ une banalisation progressive de la corruption et des pratiques assimilées dans la société burkinabé;
  - ✘ efforts des acteurs (structures étatiques, OSC et presse), mais climat d'impunité;
  - ✘ plaidoyer du REN-LAC pour le renforcement du dispositif législatif anti-corruption: adoption d'une loi portant prévention et répression de la corruption
- ❖ **Que retenir de ce plaidoyer et du processus d'examen en cours?**

REN-LAC/CPL/KGB/goudouma2@yahoo.fr/Vienne/juin 2014

## I. Plaidoyer/loi anti-corruption: **contexte**

1/6

- ❖ Lacunes de la législation nationale=handicap important indexé par les différents sondages, ceux du REN-LAC notamment;
- ❖ Étude en 2011: bien cerner ces lacunes
- ❖ Conclusions de l'étude:
  - ✦ Existence de nombreux textes, mais épars et lacunaires;
  - ✦ Non transposition, ou transposition insatisfaisante des textes internationaux et africains: UNCAC, Convention UA, protocole CEDEAO;
  - ✦ Restriction du droit de saisine des OSC: expérience/affaire GUIRO
  - ✦ déclaration de patrimoine et mécanisme de vérification: inopérants
- ❖ Proposition de loi, objet de plaidoyer

REN-LAC/CPL/KGB/goudouma2@yahoo.fr/Vienne/juin 2014

## I. Plaidoyer/loi anti-corruption: **Quelques éléments saillants de la proposition de loi**

2/6

- ❖ Reconnaissance d'un droit de saisine aux OSC;
- ❖ Incrimination de la corruption électorale;
- ❖ Obligation pour le Procureur du Faso d'ouvrir une information en cas de dénonciation;
- ❖ Sanction de la non dénonciation ou de la dénonciation abusive;
- ❖ Protection des dénonciateurs, témoins, victimes et experts;
- ❖ Amélioration du régime de la déclaration d'intérêt et de patrimoine:
  - ✦ Extension de la liste des personnes assujetties: parlementaires, magistrats, DAAF, leurs conjoints et enfants mineurs;
  - ✦ Publication des déclarations, possibilité pour les OSC d'enclencher le mécanisme de vérification;
  - ✦ Sanction:
    - ✓ du défaut de déclaration, fausse déclaration, déclaration incomplète
    - ✓ en cas d'augmentation substantielle que l'intéressé ne peut raisonnablement justifier sur la base de ses revenus légitimes: **délit d'apparence/enrichissement illicite**

REN-LAC/CPL/KGB/goudouma2@yahoo.fr/Vienne/juin 2014

## I. Plaidoyer/loi anti-corruption: **Processus**

3/6

- ❖ **Campagne d'information et de sensibilisation sur la nécessité d'une loi anti-corruption**
  - ✦ Concertations avec les couches populaires dans différentes localités: Koudougou, Ouahigouya, Bobo, Manga, Fada, Ouagadougou, Diebougou, Tenkodogo, etc.
  - ✦ Concertations avec les spécialistes et praticiens du droit: avocats, magistrats, enseignants de droit
  - ✦ Conférences publiques, panels, émissions radios et télé, articles de presse;
- ❖ **Partenariat avec le Réseau des parlementaires « Burkindi »**
  - ✦ Ateliers avec les députés (groupes parlementaires, commissions spécialisées de l'Assemblée nationale)
  - ✦ Dépôt de la proposition de loi sur le bureau du Président de l'Assemblée nationale en septembre 2013;
- ❖ **Alliance avec les catégories d'acteurs influents:**
  - ✦ PTF: BM, UE, Ambassade de France,
  - ✦ Leaders coutumiers et religieux: Mogho-Naaba, Conférence épiscopale;
  - ✦ Organisations syndicales
- ❖ **Interpellations du gouvernement et du Président du Faso**
  - ✦ Mémoires d'interpellation adressés au Président du Faso et au Premier ministre

REN-LAC/CPL/KGB/goudouma2@yahoo.fr/Vienne/juin 2014

## I. Plaidoyer/loi anti-corruption: **état actuel du processus**

4/6

- ❖ **Projet de loi adopté en CM le 3 octobre 2013: pâle copie de la proposition de loi REN-LAC/BURKINDI**
  - ✦ **Suppression d'infractions capitales**
    - ✓ Délit d'apparence/enrichissement illicite;
    - ✓ Corruption dans les marchés publics, népotisme, favoritisme;
    - ✓ Corruption électorale;
    - ✓ Financement occulte des partis politiques
  - ✦ **Modifications de certaines dispositions**
    - ✓ Déclaration d'intérêts et de patrimoine
- ❖ **Transmission du projet de loi au parlement en octobre 2014**
- ❖ **Retrait du projet de loi par le gouvernement**, alors que son examen était en cours au sein de la Commission des Affaires Générales, Institutionnelles et des Droits de l'Homme (CAGIDH);

REN-LAC/CPL/KGB/goudouma2@yahoo.fr/Vienne/juin 2014

## I. Plaidoyer/loi anti-corruption: **quelques effets notables** 5/6

- ❖ **Émergence d'un débat citoyen et interpellation du gouvernement à diverses occasions par les acteurs:**
  - ✦ **assises nationales sur la corruption**  
([http://lefaso.net/IMG/pdf/SYNTHESES\\_DU\\_RAPPORT\\_DES\\_ASSISES\\_NATIONALES\\_SUR\\_LA\\_CORRUPTION.pdf](http://lefaso.net/IMG/pdf/SYNTHESES_DU_RAPPORT_DES_ASSISES_NATIONALES_SUR_LA_CORRUPTION.pdf))
  - ✦ **rencontre gouvernement/syndicats ;**
  - ✦ **rencontres Gouvernement/PTF :** « Nous sommes conscients des efforts qui sont déjà faits par le gouvernement et du dispositif qui est en place ». Mais il convient de renforcer le dispositif anti-corruption par « le biais de l'adoption de la loi anti-corruption et tout ce qui concerne l'accélération du traitement des dossiers qui sont devant la justice » **Pascal KORORERO, Porte-parole des PTF, rencontre du 14 mars 2013 entre le Premier ministre et les PTF** (<http://lefaso.net/spip.php?article53294>);
- ❖ **Émergence d'un débat institutionnel sur l'effectivité de la déclaration de patrimoine**
  - ✦ **Visite des députés au conseil constitutionnel le 4 juin 2013: l'effectivité de la déclaration des biens au cœur des échanges** (<http://www.lefaso.net/spip.php?article54482>);
  - ✦ **Réveil du Conseil Constitutionnel:**
    - ✓ Reconnaissance par le Conseil Constitutionnel que la déclaration des biens contribue à la lutte contre la corruption;
    - ✓ Mise en place des commissions de vérification des listes des biens des personnalités de l'État (ordonnance n°2013 003 datant du 7 juin 2013 du président du Conseil Constitutionnel);
    - ✓ Journée de réflexion du Conseil Constitutionnel du 4 août 2013 à Kombissiri en prélude à un atelier national sur la question;
    - ✓ Atelier des 27 et 28 août 2013 sur le renforcement du dispositif burkinabé de déclaration des biens des personnalités: « de nouvelles procédures seront envisagées pour opérationnaliser la déclaration des biens qui est une de ses attributions »;
    - ✓ Rencontre entre le Conseil constitutionnel et l'AMBF le 20 février 2014 autour de l'état des lieux de l'effectivité des déclarations des biens des élus locaux: une trentaine de déclaration de bien sur 351 maires selon le président du Conseil Constitutionnel (<http://www.lefaso.net/spip.php?article58017>);
- ❖ **Changement de position du gouvernement: au départ, hostilité à l'initiative, mais avec le concours des acteurs:** reconnaissance de la nécessité de la loi, adoption d'un projet de loi en Conseil des ministres le 3 octobre 2013 et transmission au Parlement, même si par la suite, ledit texte sera retiré

REN-LAC/CPL/KGB/goudouma2@yahoo.fr/Vienne/juin 2014

## I. Plaidoyer/loi anti-corruption: **défis et perspectives** 6/6

- ❖ **Hostilité apparente des parlementaires et du gouvernement vis-à-vis:**
  - ✦ de la déclarations d'intérêt et de patrimoines;
  - ✦ du délit d'apparence;
- ❖ **Œuvrer pour:**
  - ✦ le rétablissement des dispositions amputées ou modifiées;
  - ✦ amener le gouvernement à renvoyer le projet de loi au parlement;
- ❖ **Sensibiliser davantage les députés, surtout les nouveaux;**
- ❖ **Poursuivre l'éveil des consciences citoyennes contre la corruption et pour l'adoption de la loi;**
- ❖ **Poursuivre le plaidoyer dans le cadre du processus d'examen en cours**

REN-LAC/CPL/KGB/goudouma2@yahoo.fr/Vienne/juin 2014

## II. Processus d'examen du BF: déroulement

1/2

### ❖ Lancement du processus:

- ✦ Atelier du 31 juillet 2012
- ✦ Mise en place et formation des membres du Comité:
  - ✓ **Structures publiques:** ASCE, Experts gouvernementaux, Direction générale des douanes (DGD); Direction générale des impôts (DGI); Inspection générale des finances (IGF); Police nationale (Police judiciaire); Police municipale; Gendarmerie nationale (Police judiciaire); Direction générale de la politique criminelle et du sceau (DGPCS); Direction générale des affaires juridiques et judiciaires (DGJJ); Parquet général/M. Justice; Cour des comptes; Direction des affaires juridiques et du contentieux/ MAECR; Réseau des parlementaires « Burkindi »;
  - ✓ **Société civile:** Réseau Africain des Journalistes pour l'Intégrité et la Transparence (RAJIT); Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC)
  - ✓ **Secteur privé:** Maison de l'entreprise du Burkina; Chambre de commerce et d'industrie du Burkina

### ❖ Élaboration du rapport d'auto-évaluation:

- ✦ Collecte des données pour le renseignement du logiciel OMNIBUS: novembre-décembre 2012;
- ✦ Ateliers de mise en commun des données;
- ✦ Conclusion majeure: l'adoption de la proposition de loi portant prévention et répression de la corruption permettra de conformer la législation burkinabé au contenu de la CNUCC

### ❖ Transmission du rapport d'auto-évaluation

Jusque-là, réaction des pays examinateurs (Congo Brazzaville, Rwanda) toujours attendue

REN-LAC/CPL/KGB/goudouma2@yahoo.fr/Vienne/juin 2014

## II. Processus d'examen du BF: difficultés, leçons, perspectives 2/2

- ❖ Difficultés d'accès à l'information;
- ❖ Non disponibilité des données et des statistiques, notamment la jurisprudence;
- ❖ Non disponibilité des acteurs;
- ❖ Travail nécessitant une collaboration étroite des acteurs: aucun acteur ne peut tout seul collecter les informations nécessaires au renseignement du logiciel;
- ❖ Le travail nécessite des capacités techniques: les discussions au cours des ateliers l'ont démontré;
- ❖ Cette expérience a révélé la nécessité de mettre en place un dispositif adéquat de collecte et de suivi des données nécessaires;
- ❖ Suivre les prochaines étapes du processus et mettre en place une stratégie de plaidoyer pour la publication du rapport d'examen et la mise en œuvre de ses recommandations

REN-LAC/CPL/KGB/goudouma2@yahoo.fr/Vienne/juin 2014

## Je vous remercie



**Réseau national de lutte  
anti-corruption**

01 BP 2056 Ouagadougou 01

Tel: (226) 50 43 32 83

Fax: (226) 50 43 32 82

E-Mail: [renlac@renlac.com](mailto:renlac@renlac.com)

Site web: [www.renlac.com](http://www.renlac.com)

REN-LAC/CPL/KGB/goudouma2@yahoo.fr/Vienne/juin 2014